

# Commune de FRANCHELEINS

## Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 5 septembre 2024 à 20h30

-+--+--+-

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la petite salle de la Maison de l'Amitié, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, Mme FANGET Laure (pouvoir de M. DESTHIEUX), Mme FARFOUILLON Brigitte, M. GUIDE Julien, Mme Lauriane HYVERNAT, Mme JOUBERT Marie ( arrivée à 20h53)(Pouvoir de Mme JOURDAN), M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel , Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe, Mme MOUCHETTE Sabrina, M. MOYNE Sébastien, M. NOTIN Guillaume, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu, M. VIVIEN-MAGNIEN Johan,

Excusés : M. DESTHIEUX Hervé (pouvoir à Mme FANGET), Mme JOURDAN Sylvie (Pouvoir à Mme JOUBERT),

M. Christophe DEROCHE est désigné comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

En préambule, M. le Maire souhaite présenter notre nouvel agent d'accueil, M. Laurent MEUREE, au conseil municipal.

### **Approbation du précédent compte-rendu.**

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

### **Modification des statuts du SIEA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-20 et L. 5211-56 ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 27 août 2018 portant modification de certaines dispositions des statuts du SIEA ;  
Vu la délibération du Comité Syndical n°DE202406079 en date du 26 juin 2024 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;

Vu le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération.

Considérant la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de permettre l'intervention du SIEA en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus que ce que permet la rédaction actuelle de l'article 2.7 des statuts.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 - Mise en commun de moyens et activités accessoires – du paragraphe suivant :

« 2.7.8. : *Le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT et sous les réserves cumulatives :*

- *Que le bénéficiaire de ladite prestation de service dispose d'un siège social domicilié sur le territoire national français ;*
- *Que cette activité demeure accessoire ;*

- Que cette activité s'exerce dans le respect de l'application éventuelle des règles de la commande publique.

Une collectivité territoriale ou un autre établissement public de coopération intercommunale peut confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liées à ses activités.

La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- **Approuve** dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

### Groupement de commandes d'électricité du SIEA

La commune étant déjà membre du groupement, il n'est pas nécessaire de délibérer à nouveau.

Arrivée de Mme JOUBERT à 20h53.

### Fonds de concours CCVSC

Le conseil communautaire de la CCVSC a décidé d'attribuer à la commune un fonds de concours de 15 000€, par délibération n°2024/07/02/15 pour son opération de voirie 2024. Le conseil municipal doit délibérer afin d'accepter ce fonds de concours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Accepte le fonds de concours de 15 000€ voté par la CCVSC pour l'opération de voirie 2024.

### Décision modificative n°2 du budget principal

M. le Maire explique que l'avancée actuelle des différents projets permet de dégager un budget pour des ordinateurs à l'école, ainsi que pour le volet paysager de l'aménagement du carrefour de la mairie.

Nous avons donc besoin de modifier les autorisations budgétaires au moyen d'une décision modificative qui débloquent des crédits disponibles sur deux nouvelles opérations, de la façon suivante :

N° DM	Date	Objet	Montant
2	05/09/2024	Décision modificative n°2	
		2188 - Autres immobilisations corporelles Opération 205	-6 500,00
		2183 - Matériel informatique Opération 206	6 000,00
		212 - Agencements et aménagements de terrains Opération 207	500,00
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés : Approuve la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

## **Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.**

Depuis le dernier conseil, M. le Maire a mandaté des dépenses à hauteur de 25 534,69€, dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

### **Rapport des commissions.**

#### **Bâtiments**

M. DEROCHE indique que l'installation de la porte d'entrée de l'école qui devait avoir lieu fin août a été décalée à mi-octobre, suite à un retard imprévu dans la réception de celle-ci.

A la salle des fêtes, un volet roulant est défectueux et sera réparé d'ici quelques semaines.

A la buvette, hormis l'évacuation des toilettes qui reste à revoir, il a été demandé par les associations de poser une prise extérieure du côté des toilettes, afin d'éviter les rallonges en travers de la buvette lors des manifestations.

Pour l'extension de la mairie, le chantier a été calme en août. Tout a redémarré il y a deux semaines : les modules chauffage/climatisation sont posés, la préparation pour la pose des faux-plafonds est faite. La peinture intérieure devrait suivre dans les semaines à venir, suivie de la pose des faux-plafonds. Le façadier s'est trompé de nuance de couleur, donc il va refaire la partie en question. L'entreprise de terrassement va enterrer le fourreau du panneau lumineux, afin que l'électricien puisse tirer le câble. Le panneau pourra donc être posé le 19 septembre comme prévu. Le carrelage extérieur devrait être posé la semaine prochaine et la fin des aménagements extérieurs suivra.

Concernant le projet de l'Auberge, le cabinet Art-bel prend le relais et nous a communiqué un devis. Le potentiel acheteur avec lequel nous avons un contact a signé un compromis à Garnerans, donc ils n'achèteront pas Francheleins. Le groupe de travail de l'Appéum s'est réuni mardi pour en discuter et propose de tester une mise en vente sur 6 mois puis de faire un point pour décider de la suite s'il n'y a pas d'opportunité correcte.

#### **Communication Fleurissement**

Mme CHAUVOT indique que la réunion des associations a eu lieu le 2 septembre et s'est bien passée.

Le comité de fleurissement a visité la commune le mardi 3 septembre et s'est montré enthousiaste devant les améliorations apportées par rapport à l'année dernière.

#### **Voirie et chemins**

M. LUCENET indique que les travaux de la grande rue sont presque terminés, malgré une réserve sur le grenailage, qui devrait être refait rapidement. Mme JOUBERT pensait que la hauteur du plateau du rond-point serait plus importante, mais c'est bien conforme, et contrôlé par le Département, afin de respecter le règlement très stricte en la matière. Durant le chantier, les entreprises ont éprouvé de grosses difficultés à faire respecter les restrictions de circulation. Il y a même eu des comportements grossiers voir agressifs.

Une réunion de la commission voirie est prévue le 17 septembre pour réfléchir sur certains sens de circulation et priorités de circulation dans les agglomérations, ainsi que pour prévoir les travaux d'entretien des voiries 2025.

Le fauchage des talus a été très retardé par le temps et des contraintes de notre prestataire et n'a donc commencé que la semaine dernière.

#### **Scolaire et Jeunesse**

Mme MOUCHETTE évoque la réunion avec le Sou des écoles concernant le fonctionnement de la cantine qui a eu lieu en août.

La rentrée des classes s'est bien passée et nous avons un nouvel agent en renfort au périscolaire.

Le conseil municipal des enfants va se réunir sans doute fin septembre pour prévoir une nouvelle élection mi-octobre.

La date de l'atelier de freestyle est toujours fixée au 7 septembre 2024 et nous avons 8 inscrits pour le moment.

#### **Numérique**

Le panneau lumineux va être posé prochainement et des devis sont en cours pour les ordinateurs de l'école.

#### **Urbanisme et cimetière**

M. ROLLET informe que les travaux du cimetière d'Amareins sont faits. Il y a également eu une réunion concernant le règlement du cimetière. Une proposition sera faite prochainement au conseil municipal.

La dernière réunion concernant le PLU a eu lieu le 3 juillet et la réunion avec les personnes publiques associées le 9 juillet. La prochaine réunion de la commission aura lieu le 19 septembre à 19h30. La réunion publique se tiendra le mercredi 25 septembre prochain à 20h00 à la Maison de l'Amitié.

Il y a quelques conformités à faire, que la commission doit prendre en charge.

Concernant la loi d'accélération des Energies Renouvelables (ENR), la date limite a été prolongée au 31 octobre.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) nécessite une réunion du maire et des adjoints afin de pouvoir prendre forme.

### Questions diverses

- M. le Maire informe qu'il ne sera plus possible de reprendre la délivrance des titres d'identités.
- Les conseils municipaux vont reprendre à la mairie à compter du prochain conseil.
- Mme PERRILLAT MANDRY informe du début des activités de l'association l'Aire Aérée sur la commune, qui propose des activités à destination des personnes âgées (« café papote », ateliers numériques, etc...). Ils viendront sur le parking de la salle polyvalente un jeudi tous les 15 jours. La kinésithérapeute de Fareins, avec KPAURA, a repris contact ce jour et un rendez-vous est convenu le 18 septembre pour relancer le projet des ateliers mobilité.
- M. NOTIN indique que la fête du village du Comité des fêtes s'est bien passée malgré une fréquentation en dessous de ce qui était espéré.
- M. MOYNE demande si l'arrêt de bus va être enlevé ou réparé : il a été renforcé par nos agents dans l'attente de la pose d'un nouveau. Il signale également que le point d'apport est vraiment très sale. Il propose de doubler les points d'apports vers la salle des fêtes et supprimer ceux de l'église.
- M. LUCENET demande si RSE a vraiment terminé l'installation des points lumineux du carrefour et quand ils comptent mettre en place la baisse d'intensité des luminaires. A priori, les travaux ne sont pas terminés à ce jour.
- Mme HYVERNAT informe que la classe en 3 organise une vente de saucissons et lards au gène à partir de 10h le dimanche 15 septembre à la buvette.
- Le prochain conseil municipal est fixé au 10 octobre 2024 à 20h30 en salle du conseil de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Le maire  
J.M. LUX

Le secrétaire  
C. DEROCHE

